



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseil national de la consommation

Question écrite n° 2063

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie s'il peut établir un bilan, notamment au titre de l'année 1996, et avant son récent renouvellement, du Conseil national de la consommation.

Texte de la réponse

Le Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (BOCCRF) du 5 juin 1997 a porté publication du rapport d'activité du Conseil national de la consommation pour 1996. Cet exercice, marqué par un sensible accroissement de l'activité de ce Conseil, a permis l'adoption de dix avis, dont certains, particulièrement importants, ont concerné les honoraires médicaux, l'optique médicale, la chirurgie esthétique, les factures de distribution d'eau, la viande bovine et la vente de véhicules automobiles par l'intermédiaire de mandataires. Ce rapport comporte également un bilan du suivi des avis précédemment rendus. Un exemplaire de ce rapport sera adressé, comme de coutume à chaque parlementaire. Lors des deux séances plénières du 18 février 1997 et du 19 juin 1997, des avis relatifs aux loteries commerciales, à la société de l'information (accès à Internet), aux syndicats de copropriétés, à l'immobilier en temps partagé et à la monnaie unique (Euro) ont été approuvés et publiés au BOCCRF.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2063

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2565

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3569